

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le 4 juin à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la commune de VERJON, régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle des délibérations.

Présidence : M. JAMME Philippe, Maire

Présents : Philippe JAMME, Odile MULLER, Etienne MOREL, Géraud BERTHIER DE GRANDRY, Muriel BURDEYRON, Jean BURDIN DE ST MARTIN, Izabela CAZENAVE, Annie CIRELLA, Raquel FARIA, Richard GERBALDI, Julien HENRIQUE

Absent Excusé :

Secrétaire de séance : Mme FARIA Raquel

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur le Maire.

Désignation des délégués au Comité Consultatif Communal des Sapeurs Pompiers

Monsieur le Maire informe que suite au renouvellement du conseil municipal, il y a lieu de procéder à la nomination de trois délégués titulaires et de deux délégués suppléants parmi les membres du conseil municipal

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, procède à l'élection à main levée et
- **NOMME** à l'unanimité :

Président : Monsieur Philippe JAMME

Délégués titulaires : M. GERBALDI Richard et Mme CAZENAVE Izabela

Délégués suppléants : M. MOREL Etienne et Mme BURDEYRON Muriel

Election du délégué du collège des élus au CNAS

Monsieur le Maire informe que suite au renouvellement du conseil municipal, il y a lieu de procéder à l'élection du délégué du collège des élus pour être représentant au CNAS conformément à l'article L 191, L 225 ou L 335 du code électoral.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, procède à l'élection à main levée et
- **NOMME** à l'unanimité **Mme CIRELLA Annie** qualité de délégué locale du collège des élus au CNAS.

Nomination d'un élu Correspondant Sécurité Routière

Monsieur le Maire informe que suite au renouvellement du conseil municipal, il y a lieu de procéder à la nomination d'un correspondant de la sécurité routière parmi les membres du conseil municipal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré procède à l'élection à main levée et
- **NOMME** à l'unanimité Monsieur GERBALDI Richard en tant qu'élu correspondant sécurité routière.

Election du délégué de la Défense.

Monsieur le Maire informe que suite au renouvellement du conseil municipal, il y a lieu de procéder à l'élection du correspondant défense parmi les membres du conseil municipal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, procède à l'élection à main levée et :
- **NOMME** à l'unanimité Monsieur BURDIN DE ST MARTIN Jean en tant qu'élu délégué à la Défense

Désignation des deux délégués au SIVOS de Coligny.

Le Conseil Municipal,
Conformément aux articles L 5211-7, L 5211-8 et L 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, procède à l'élection, à main levée de deux délégués pour le représenter au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de Coligny.

Mme CAZENAVE Izabela et Mme BURDEYRON Muriel, ayant obtenu la majorité absolue, sont désignées déléguées du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de Coligny.

Election des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Verjon.

Le Conseil Municipal, vu le Code de la famille et de l'aide sociale et notamment les articles L. 123-6 et R. 123-7, décide de fixer à 8 membres le conseil d'administration du C.C.A.S. de Verjon dont 4 membres élus en son sein et 4 membres nommés par le Maire qui participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

- **DECIDE** de procéder immédiatement à l'élection, à main levée de ces 4 membres :

Mme FARIA Raquel, Mme MULLER Odile, Mme CIRELLA Annie et M. BERTHIER DE GRANDRY Géraud ayant obtenu la majorité absolue sont élus membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S de Verjon pour la durée du mandat du conseil municipal.

Constitution de commissions communales

Conformément à l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal, décide à l'unanimité de constituer 7 commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux et dont le Maire est Président de droit :

Commission n° 1 : Finances
Commission n° 2 : Bâtiments communaux - Urbanisme
Commission n° 3 : Bois – Environnement – Vie Agricole
Commission n° 4 : Vie Associative – Animation - Communication
Commission n° 5 : Fleurissement
Commission n° 6 : Voirie – Réseaux
Commission n° 7 : Cimetière

Elit à l'unanimité les membres de ces commissions :

Commission n° 1 : Jean BURDIN DE ST MARTIN - Annie CIRELLA - Odile MULLER — Géraud BERTHIER DE GRANDRY – Muriel BURDEYRON

Commission n° 2 : Odile MULLER – Annie CIRELLA - Géraud BERTHIER DE GRANDRY – Muriel BURDEYRON – Raquel FARIA - Jean BURDIN DE ST MARTIN

Commission n° 3 : Etienne MOREL – Julien HENRIQUE – Richard GERBALDI – Odile MULLER

Commission n° 4 : Izabela CAZENAVE – Raquel FARIA – Muriel BURDEYRON – Richard GERBALDI

Commission n° 5 : Annie CIRELLA – Raquel FARIA – Odile MULLER – Izabela CAZENAVE

Commission n° 6 : Richard GERBALDI – Julien HENRIQUE – Etienne MOREL – Izabela CAZENAVE – Odile MULLER

Commission n° 7 : Géraud BERTHIER DE GRANDRY – Muriel BURDEYRON – Izabela CAZENAVE – Jean BURDIN DE ST MARTIN

Informations et questions diverses :

Vente d'une tondeuse-débroussailleuse Honda :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de M. COULON Gérard proposant d'acquérir la tondeuse-débroussailleuse Honda pour la somme de 20 euros.

Après discussion, le conseil municipal accepte à l'unanimité de vendre ledit matériel à M. Coulon

Problème de câble électrique :

Suite à des travaux d'entretien du pont de la Roue à Aube, un câble électrique alimentant l'éclairage de la Roue à Aube a été sectionné. Ce câble a été isolé et sécurisé pour éviter tout danger en attendant sa réparation.

Employé communal :

Monsieur le Maire a engagé une discussion concernant la gestion de l'employé communal. Il a proposé que M. Richard GERBALDI serait responsable de Romain Coulon pour tous les travaux au sein de la commune et que Mme Odile MULLER gérerait les espaces verts avec M. GERBALDI et Romain Coulon.

Richard GERBALDI, ayant déjà rencontré Romain à plusieurs reprises, a fait un état des lieux des différents travaux effectués par ce dernier et donné des directives pour la gestion de la commune.

Roue à Aube :

Izabela CAZENAVE informe le conseil municipal que la porte donnant accès à la Roue à Aube a été trouvée ouverte. Après avoir contacté Mr Daniel VINCENT (gérant l'entretien de la Roue à Aube), il est venu refermer la porte et a informé qu'il ne souhaitait plus effectuer cet entretien. Après discussion, il a été décidé que l'employé communal reprendrait la gestion et l'entretien de la Roue à Aube.

Prochaines réunions :

Commission Finances : Jeudi 18 juin à 19h

Conseil Municipal : Jeudi 2 juillet à 19h

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire a déclaré la session close.

La séance a été levée à 21h50